



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 117404

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des 70 000 kinésithérapeutes français quant à l'avenir de leur profession. Il lui rappelle leur souhait de voir cette profession revalorisée par l'amélioration du cursus des étudiants en kinésithérapie avec un diplôme « master » validant leur formation. Il lui précise que leur reconnaissance professionnelle ne pourra être effective sans une certaine autonomie qu'ils revendiquent dans l'intérêt des malades en autorisant notamment les consultations en première instance. Ils attendent également la protection de leur diplôme d'État contre les illégaux et souhaitent enfin une revalorisation tarifaire leur permettant de faire face à l'augmentation importante de leurs charges ainsi qu'un tarif unique. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte répondre favorablement aux revendications des kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117404

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9539

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)